

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Commune de Prato di Giovellina

Numéro SIRET :

POSTE COMPTABLE : **Trésorerie de Morosaglia**

M14

BUDGET PRIMITIF

voté par nature

BUDGET : **Budget Communal**

ANNEE 2014

Code INSEE	Commune de Prato di Giovellina Budget Communal	BP 2014
-------------------	---	--------------------------

I - INFORMATIONS GENERALES	I
INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES	A

Informations statistiques	Valeurs
Population totale (colonne h du recensement INSEE) :	0
Nombre de résidences secondaires (article R.2313-1 <i>in fine</i>) :	0
Nom de l'EPCI à fiscalité propre auquel la commune adhère :	

Potentiel fiscal et financier (1)		Valeurs par hab. (population DGF)	Moyennes nationales du potentiel financier par habitants de la strate
Fiscal	Financier		
0,00	0,00	0,00	0,00

Informations financières - ratios (2)	Valeurs	Moyennes nationales de la strate (3)

Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies.

(1) Il s'agit du potentiel fiscal et du potentiel financier définis à l'article L 2334-4 du code général des collectivités territoriales qui figurent sur la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1 établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

(2) Les ratios 1 à 6 sont obligatoires pour les communes de 3 500 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus.

Les ratios 7 à 11 sont obligatoires pour les communes de 10 000 habitants de plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 10 000 habitants et plus (cf. articles L.2313-1, L.2313-2, R.2313-1, R.2313-2 et R.5211-15 du CGCT). Pour les caisses des écoles, les EPCI non dotés d'une fiscalité propre et les syndicats mixtes associant exclusivement des communes et des EPCI, il conviendra d'appliquer les ratios prévus respectivement par les articles R.2313-7, R.5211-15 et R.5711-3 du CGCT.

(3) Il convient d'indiquer les moyennes de la catégorie de l'organisme en cause (commune, communauté urbaine, communauté d'agglomération...) et les sources d'où sont tirées les informations (statistiques de la direction générale des collectivités locales ou de la direction générale de la comptabilité publique). Il s'agit des moyennes de la dernière année connue.

(4) Le CMPF élargi est applicable aux communes appartenant à un EPCI à fiscalité propre.

Commune de Prato di Giovellina - 20 - Budget Communal	BP 2014
---	---------

I - INFORMATIONS GENERALES	I
MODALITES DE VOTE DU BUDGET	B

I - L'Assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :

- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement,
- au niveau du chapitre pour la section d'investissement.
 - avec les chapitres "opérations d'équipement " de l'état III B 3.
 - sans vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II - En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense "opération d'équipement ".

III - Les provisions sont semi-budgétaires (pas d'inscription en recettes de la section d'investissement).

IV - La comparaison avec le budget précédent (cf. colonne "Pour mémoire") s'effectue par rapport à la colonne du budget primitif de l'exercice précédent.

V – Le présent budget a été voté avec reprise des résultats de l'exercice 2013 après le vote du compte administratif 2013.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

II

VUE D'ENSEMBLE

A1

FONCTIONNEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT
V O T E	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	92 173,00	80 128,31
		+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) de L'EXERCICE PRECEDENT (3)		
	002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE (2)	(si déficit)	(si excédent) 12 044,69
	=	=	=
TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (4)		92 173,00	92 173,00

INVESTISSEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
V O T E	CREDITS D'INVESTISSEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1) (y compris le compte 1068)	80 763,24	44 686,61
		+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) de L'EXERCICE PRECEDENT (3)	111 333,10	98 068,34
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif)	(si solde positif) 49 341,39
	=	=	=
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (4)		192 096,34	192 096,34
TOTAL			
TOTAL DU BUDGET (4)		284 269,34	284 269,34

(1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.

(2) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(3) Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R.2311-11 du CGCT).

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R.2311-11 du CGCT).

(4) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.

Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

Total du budget = Total de la section de fonctionnement + Total de la section d'investissement.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

II

SECTION DE FONCTIONNEMENT - CHAPITRES

A2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire (1)	Restes à réaliser 2013 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR + vote)
011	Charges à caractère général	52 800,00	0,00	41 907,42	41 907,42	41 907,42
012	Charges de personnel	13 093,29	0,00	15 200,00	15 200,00	15 200,00
014	Atténuations de produits	1 300,00	0,00	1 150,00	1 150,00	1 150,00
65	Autres charges gestion courante	13 460,00	0,00	17 460,00	17 460,00	17 460,00
Total des dépenses de gestion courante		80 653,29	0,00	75 717,42	75 717,42	75 717,42
66	Charges financières	3 250,00	0,00	5 200,00	5 200,00	5 200,00
67	Charges exceptionnelles	500,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dotations aux provisions (4)			0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues Fonct			0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles de fonctionnement		84 403,29	0,00	80 917,42	80 917,42	80 917,42
023	Virement à la sect° d'investis. (5)			0,00	0,00	0,00
042	Opérations d'ordre entre section (5)	11 794,58		11 255,58	11 255,58	11 255,58
043	Op. ordre intérieur de section (5)			0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		11 794,58		11 255,58	11 255,58	11 255,58
TOTAL		96 197,87	0,00	92 173,00	92 173,00	92 173,00

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)

0,00

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES

92 173,00

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire (1)	Restes à réaliser 2013 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR + vote)
013	Atténuations de charges	5 700,00	0,00	6 800,00	6 800,00	6 800,00
70	Produits des services	10 123,00	0,00	10 196,70	10 196,70	10 196,70
73	Impôts et taxes	27 409,00	0,00	29 670,00	29 670,00	29 670,00
74	Dotations et participations	30 998,00	0,00	25 674,00	25 674,00	25 674,00
75	Autres produits gestion courante	5 000,00	0,00	7 000,61	7 000,61	7 000,61
Total des recettes de gestion courante		79 230,00	0,00	79 341,31	79 341,31	79 341,31
76	Produits financiers		0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	502,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amort et provisions (4)			0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		79 732,00	0,00	79 341,31	79 341,31	79 341,31
042	Opérations d'ordre entre section (5)	787,00		787,00	787,00	787,00
043	Op. ordre intérieur de section (5)			0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		787,00		787,00	787,00	787,00
TOTAL		80 519,00	0,00	80 128,31	80 128,31	80 128,31

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)

12 044,69

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES

92 173,00

Pour information :

**AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL
DEGAGE AU PROFIT DE LA SECTION
D'INVESTISSEMENT (6)**

10 468,58

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

(1) Cf. Modalités de vote I-B.

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(5) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.

(6) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 – RF 042 ou solde de l'opération RI 021+ RI 040 – DI 040.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

II

SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES

A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire (1)	Restes à réaliser 2013 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR + vote)
010	Stocks (5)		0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	80 000,00	5 000,00	12 380,00	12 380,00	17 380,00
204	Subventions d'équipement versées		0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	219 000,00	36 132,92	52 570,29	52 570,29	88 703,21
22	Immos reçues en affectation (6)		0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	30 507,63	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		329 507,63	41 132,92	64 950,29	64 950,29	106 083,21
10	Dotations Fonds divers Réserves		0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investis reçues		0,00	0,00	0,00	0,00
16	Remboursement d'emprunts	74 000,00	70 200,18	15 025,95	15 025,95	85 226,13
18	Compte de liaison (7)		0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances ratta		0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immos financières		0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues Invest		0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses financières		74 000,00	70 200,18	15 025,95	15 025,95	85 226,13
45..	Total des opé. pour le compte de tiers (8)		0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles d'investissement		403 507,63	111 333,10	79 976,24	79 976,24	191 309,34
040	Opérations d'ordre entre sections (4)	787,00		787,00	787,00	787,00
041	Opérations patrimoniales (4)	61 000,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre d'investissement		61 787,00		787,00	787,00	787,00
TOTAL		465 294,63	111 333,10	80 763,24	80 763,24	192 096,34
						+
D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (1)						0,00
						=
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES						192 096,34

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire (1)	Restes à réaliser 2013 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR + vote)
010	Stocks (5)		0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	191 986,00	98 068,34	29 200,87	29 200,87	127 269,21
16	Emprunts reçus (hors 165)	190 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)		0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées		0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles		0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immos reçues en affectation (6)		0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours		0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		381 986,00	98 068,34	29 200,87	29 200,87	127 269,21
10	Dotations Fonds divers Réserves (hors 1068)	9 667,00	0,00	4 230,16	4 230,16	4 230,16
18	Compte de liaison (7)		0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances ratta		0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immos financières		0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions		0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		9 667,00	0,00	4 230,16	4 230,16	4 230,16
45..	Total des opé. pour le compte de tiers (8)		0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'investissement		391 653,00	98 068,34	33 431,03	33 431,03	131 499,37
021	Virement de la section de fonct. (4)			0,00	0,00	0,00
040	Opérations d'ordre entre sections (4)	11 794,58		11 255,58	11 255,58	11 255,58
041	Opérations patrimoniales (4)	61 000,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre d'investissement		72 794,58		11 255,58	11 255,58	11 255,58
TOTAL		464 447,58	98 068,34	44 686,61	44 686,61	142 754,95
						+
R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)						49 341,39
						=
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES						192 096,34

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

**AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL
DEGAGE PAR LA SECTION DE
FONCTIONNEMENT (10)**

10 468,58

Commune de Prato di Giovellina - 20 - Budget Communal	BP 2014
--	----------------

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES	A3

(1) Cf. Modalités de vote I-B.

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.

(5) A servir uniquement dans le cadre d'un suivi des stocks selon la méthode de l'inventaire permanent simplifié autorisée pour les seules opérations d'aménagements (lotissement, ZAC...) par ailleurs retracées dans le cadre de budgets annexes.

(6) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(7) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(8) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(9) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

(10) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 – RF 042 ou solde de l'opération RI 021+ RI 040 – DI 040.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

II

BALANCE GENERALE DU BUDGET

B1

1 - DEPENSES (du présent budget + Restes à réaliser)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	41 907,42		41 907,42
012	Charges de personnel	15 200,00		15 200,00
014	Atténuations de produits	1 150,00		1 150,00
65	Autres charges gestion courante	17 460,00		17 460,00
66	Charges financières	5 200,00	0,00	5 200,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00
68	Dotations aux amortissements et provisions	0,00	11 255,58	11 255,58
022	Dépenses imprévues Fonct	0,00		0,00
023	Virement à la section d'investissement		0,00	0,00
	Dépenses de fonctionnement - Total	80 917,42	11 255,58	92 173,00

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE

0,00

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES

92 173,00

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	787,00	787,00
16	Remboursement d'emprunts (sauf 1688 non bud.)	85 226,13	0,00	85 226,13
18	Compte de liaison	(8) 0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (6)	17 380,00	0,00	17 380,00
204	Subventions d'équipements versés	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (6)	88 703,21	0,00	88 703,21
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	(9) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances (...) des participations	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
45..	Total des opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues Invest	0,00		0,00
	Dépenses d'investissement - Total	191 309,34	787,00	192 096,34

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE

0,00

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES

192 096,34

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(4) Communes, communautés d'agglomération et communautés urbaines de plus de 100 000 habitants.

(5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Hors chapitres « opérations d'équipement ».

(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(8) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(9) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

II

BALANCE GENERALE DU BUDGET

B2

2 - RECETTES (du présent budget + Restes à réaliser)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	6 800,00		6 800,00
70	Produits des services	10 196,70		10 196,70
73	Impôts et taxes	29 670,00		29 670,00
74	Dotations et participations	25 674,00		25 674,00
75	Autres produits gestion courante	7 000,61	0,00	7 000,61
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Opérations d'ordre entre section	0,00	787,00	787,00
78	Reprise sur amort et provisions	0,00	0,00	0,00
Recettes de fonctionnement - Total		79 341,31	787,00	80 128,31

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE 12 044,69

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES 92 173,00

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	4 230,16	0,00	4 230,16
13	Subventions d'investissement	127 269,21	0,00	127 269,21
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non bud.)	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison	(7) 0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)(5)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipements versés	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (5)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (5)	(8) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (5)	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances (...) des participations	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	Amortissements des immobilisations		11 255,58	11 255,58
45..	Opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement		0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00		0,00
Recettes d'investissement - Total		131 499,37	11 255,58	142 754,95

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE 49 341,39

+

AFFECTATION AU COMPTE 1068 0,00

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES 192 096,34

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(5) Hors chapitres « opérations d'équipement ».

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(7) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(8) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

III - VOTE DU BUDGET

III

SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES DEPENSES

A1

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire (2)	Propositions du Maire (3)	Votes du Conseil Municipal (4)
011	Charges à caractère général	52 800,00	41 907,42	41 907,42
6061	Energie electricité	3 000,00	3 000,00	3 000,00
60622	Carburants	3 000,00	2 000,00	2 000,00
6063	Fournitures entret., petit équip	1 000,00	300,00	300,00
60631	Fournitures d'entretien	5 000,00	2 500,00	2 500,00
60632	F. de petit équipement	13 000,00	11 007,42	11 007,42
6064	Fournitures administratives	1 000,00	1 000,00	1 000,00
613	Locations	2 000,00	1 000,00	1 000,00
61522	Entretien de bâtiments	1 000,00	3 500,00	3 500,00
61523	Entretien de voies et reseaux	3 000,00	1 000,00	1 000,00
61551	Entretien matériel roulant	1 500,00	1 500,00	1 500,00
6156	Maintenance	2 000,00	4 000,00	4 000,00
616	Primes d'assurances	4 500,00	3 000,00	3 000,00
618	Divers	4 200,00	2 500,00	2 500,00
622	Rémun. interm. et honoraires	200,00	200,00	200,00
623	Pub. public°, rel° publiques	4 000,00	2 000,00	2 000,00
626	Frais postaux et télécommunicat°	2 000,00	2 200,00	2 200,00
627	Services bancaires et assimil	600,00	100,00	100,00
6281	Concours divers (cotisations)	200,00	200,00	200,00
6282	Frais de gardiennage	400,00	100,00	100,00
6284	Redevances services rendus	400,00	300,00	300,00
6287	Remboursement de frais	300,00	200,00	200,00
635	Autres imp. tax. et vers. assimi	200,00	200,00	200,00
637	Autres impôts & taxes	300,00	100,00	100,00
012	Charges de personnel	13 993,29	15 200,00	15 200,00
621	Personnel exter. au service	3 993,29	2 500,00	2 500,00
633	Imp. taxes, vers. ass. (autres)		100,00	100,00
64168	Autres emplois d'insertion	7 000,00	11 000,00	11 000,00
6450	Charges sécu et prévoyance	2 000,00	1 500,00	1 500,00
6470	Autres charges sociales	100,00	100,00	100,00
014	Atténuations de produits	1 300,00	1 150,00	1 150,00
701249	reversement taxes eau	800,00	750,00	750,00
7068129	Reseaux de collecte	500,00	400,00	400,00
65	Autres charges gestion courante	13 460,00	17 460,00	17 460,00
651	Pertes sur créances irrécouv.		1 500,00	1 500,00
6531	Indemnités élus	11 000,00	13 000,00	13 000,00
6533	Cotisations retraite élus	1 000,00	2 000,00	2 000,00
6553	Service d'incendie	960,00	960,00	960,00
6554	Contribution organ.regroupp.	500,00	0,00	0,00
	TOTAL = DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011+012+014+65+656)	80 653,29	75 717,42	75 717,42
66	Charges financières (b)	3 250,00	5 200,00	5 200,00
66111	Intérêts réglés à l'échéance	3 250,00	5 200,00	5 200,00
67	Charges exceptionnelles (c)	500,00	0,00	0,00
673	Titres annulés (exerc.antér.)	500,00	0,00	0,00
68	Dotations aux provisions (d)(6)		0,00	0,00
022	Dépenses imprévues Fonct (e)		0,00	0,00
	TOTAL DES DEPENSES REELLES = a+b+c+d+e	84 403,29	80 917,42	80 917,42
023	Virement à la sect° d'investis.		0,00	0,00
042	Opérations d'ordre entre section (7)(8)(9)	11 794,58	11 255,58	11 255,58
681	Dot° amo. prov. - Charges fonct.	11 794,58	11 255,58	11 255,58
	TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	11 794,58	11 255,58	11 255,58
043	Op. ordre intérieur de section (10)		0,00	0,00

Commune de Prato di Giovellina - 20 - Budget Communal	BP 2014
---	---------

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES DEPENSES	A1

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire (2)	Propositions du Maire (3)	Votes du Conseil Municipal (4)
	TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE	11 794,58	11 255,58	11 255,58
	TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)	96 197,87	92 173,00	92 173,00

RESTES A REALISER 2013 (11)	0,00
+	
D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (11)	0,00
+	
=	
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	92 173,00

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (5)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N - ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) cf. Modalités de vote I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

(6) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DF 042 = RI 040.

(8) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 675 et 676 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).

(9) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(10) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(11) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III - VOTE DU BUDGET

III

SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES RECETTES

A2

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire (2)	Propositions du Maire (3)	Votes du Conseil Municipal (4)
013	Atténuations de charges	5 700,00	6 800,00	6 800,00
6419	Remb.sur rémunér.personnel	5 700,00	6 800,00	6 800,00
70	Produits des services	10 123,00	10 196,70	10 196,70
7011	Ventes d'eau	6 253,00	6 269,50	6 269,50
701241	redevance pollution domestique	681,00	3 347,80	3 347,80
7036	Taxes pâturage, tourbage	208,00	208,00	208,00
706812	redevance modernisation réseaux	341,00	371,40	371,40
70682	Redevances d'assainissement	2 640,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	27 409,00	29 670,00	29 670,00
731	Impôts locaux	13 283,00	14 829,00	14 829,00
7323	F.N.G.I.R.	4 341,00	4 341,00	4 341,00
7325	Fonds péréq. interco et commun.	385,00	500,00	500,00
7381	Taxe add. droits de mutation	9 400,00	10 000,00	10 000,00
74	Dotations et participations	30 998,00	25 674,00	25 674,00
7411	Dotation forfaitaire	15 282,00	14 399,00	14 399,00
74121	Dot Solidarité rurale 1ère Frac	1 400,00	1 848,00	1 848,00
74127	Dot nationale de péréquation		2 931,00	2 931,00
742	Dotations aux élus locaux	2 797,00	2 799,00	2 799,00
74832	Attributions du FDTP	10 300,00	2 300,00	2 300,00
74833	Etat-Compensat° CET (CVAE - CFE)		0,00	0,00
74834	Etat/compens.taxe fonc.	1 219,00	1 397,00	1 397,00
74835	Etat/compens.taxe hab.		0,00	0,00
75	Autres produits gestion courante	5 000,00	7 000,61	7 000,61
752	Revenus des immeubles	5 000,00	7 000,61	7 000,61
TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = (70+73+74+75+013)		79 230,00	79 341,31	79 341,31
76	Produits financiers (b)		0,00	0,00
77	Produits exceptionnels (c)	502,00	0,00	0,00
7788	Produits exceptionnels divers	502,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amort et provisions (d) (5)		0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES REELLES = a+b+c+d		79 732,00	79 341,31	79 341,31
042	Opérations d'ordre entre section (6)	787,00	787,00	787,00
777	Subv.transférées au résultat	787,00	787,00	787,00
043	Op. ordre intérieur de section (9)		0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		787,00	787,00	787,00
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		80 519,00	80 128,31	80 128,31

+

RESTES A REALISER 2013 (10)	0,00
------------------------------------	-------------

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (10)	12 044,69
--	------------------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	92 173,00
--	------------------

Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N - ICNE N-1	0,00

Commune de Prato di Giovellina - 20 - Budget Communal		BP	2014
III - VOTE DU BUDGET		III	
SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES RECETTES		A2	

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) cf. Modalités de vote I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RF 042 = DI 040).

(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).

(8) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III - VOTE DU BUDGET

III

SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES DEPENSES

B1

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire (2)	Propositions du Maire (3)	Votes du Conseil Municipal (4)
010	Stocks		0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf opérations et 204)	80 000,00	12 380,00	12 380,00
202	Frais documents d'urbanisme	5 000,00	0,00	0,00
203	Frais études, rech. dév., insert°	75 000,00	12 380,00	12 380,00
204	Subventions d'équipement versées (hors opérations)		0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	219 000,00	52 570,29	52 570,29
2111	Terrains nus		0,00	0,00
2135	Installations générales	205 000,00	0,00	0,00
2151	Réseaux de voirie		13 787,08	13 787,08
2152	Installations de voirie	8 000,00	12 726,34	12 726,34
21531	Réseaux d'adduction d'eau	6 000,00	8 520,00	8 520,00
21532	Réseaux d'assainissement		12 036,87	12 036,87
2183	Matériel de bureau et info.		5 500,00	5 500,00
22	Immos reçues en affectation (hors opérations)		0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	30 507,63	0,00	0,00
231	Immo. corporelles en cours	30 507,63	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		329 507,63	64 950,29	64 950,29
10	Dotations Fonds divers Réserves		0,00	0,00
13	Subventions d'investis reçues		0,00	0,00
132	Subv. équipt non transférable		0,00	0,00
16	Remboursement d'emprunts	74 000,00	15 025,95	15 025,95
1641	Emprunts en euros	74 000,00	15 025,95	15 025,95
18	Compte de liaison		0,00	0,00
26	Participations et créances ratta		0,00	0,00
27	Autres immos financières		0,00	0,00
020	Dépenses imprévues Invest		0,00	0,00
Total des dépenses financières		74 000,00	15 025,95	15 025,95
Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers			0,00	0,00
TOTAL DEPENSES REELLES DE L'EXERCICE		403 507,63	79 976,24	79 976,24
040	Opérations d'ordre entre section (7)	787,00	787,00	787,00
	Reprises sur autofinancement antérieur (8)	787,00	787,00	787,00
1391	Subventions d'équipement	787,00	787,00	787,00
041	Opérations patrimoniales (10)	61 000,00	0,00	0,00
231	Immobilisations en cours	61 000,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES D'ORDRE DE L'EXERCICE		61 787,00	787,00	787,00
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)		465 294,63	80 763,24	80 763,24

+

RESTES A REALISER 2013 (11)

111 333,10

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (11)

0,00

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES

192 096,34

Commune de Prato di Giovellina - 20 - Budget Communal	BP	2014
III - VOTE DU BUDGET	III	
SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES DEPENSES	B1	

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) cf. Modalités de vote, I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir état III B3 pour le détail des opérations d'équipement.

(6) Voir annexe IV A9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 040 = RF 042.

(8) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).

(10) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

(11) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III - VOTE DU BUDGET

III

SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES RECETTES

B2

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire (2)	Propositions du Maire (3)	Votes du Conseil Municipal (4)
010	Stocks		0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	191 986,00	29 200,87	29 200,87
131	Subv. équipement transférable	56 880,00	0,00	0,00
132	Subv. équipt non transférable	135 106,00	29 200,87	29 200,87
16	Emprunts reçus (hors 165)	190 000,00	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	190 000,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)		0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées		0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles		0,00	0,00
22	Immos reçues en affectation		0,00	0,00
23	Immobilisations en cours		0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		381 986,00	29 200,87	29 200,87
10	Dotations Fonds divers Réserves	9 667,00	4 230,16	4 230,16
10222	FCTVA	9 667,00	4 230,16	4 230,16
18	Compte de liaison		0,00	0,00
26	Participations et créances ratta		0,00	0,00
27	Autres immos financières		0,00	0,00
024	Produits des cessions		0,00	0,00
Total des recettes financières		9 667,00	4 230,16	4 230,16
Total des recettes d'opérations pour compte de tiers			0,00	0,00
TOTAL RECETTES REELLES		391 653,00	33 431,03	33 431,03
021	Virement de la section de fonct.		0,00	0,00
040	Opérations d'ordre entre section (6)(7)(8)	11 794,58	11 255,58	11 255,58
2802	Frais documents d'urbanisme	633,00	633,00	633,00
2803	Amort. frais étu.,rech.,dév.,ins	1 512,58	0,58	0,58
281531	Amort.réseaux adduct° eau	1 204,00	2 177,00	2 177,00
281532	Amort.réseaux assainissement	264,00	264,00	264,00
28158	Amort. autres matériels technique	8 181,00	8 181,00	8 181,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		11 794,58	11 255,58	11 255,58
041	Opérations patrimoniales (9)	61 000,00	0,00	0,00
26	Immobilisations incorporelles	61 000,00	0,00	0,00
TOTAL RECETTES D'ORDRE DE L'EXERCICE		72 794,58	11 255,58	11 255,58
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et ordres)		464 447,58	44 686,61	44 686,61

+

RESTES A REALISER 2013 (10)

98 068,34

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (10)

49 341,39

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES

192 096,34

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) cf. Modalités de vote, I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir annexe IV A.9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RI 040 = DF 042.

(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(8) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

(10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III - VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N° ... LIBELLE : ...

POUR VOTE (Chapitre)

POUR INFORMATION

Art. (1)	Libellé (1)	Réalizations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (2)(4)	Propositions nouvelles (3)	Vote (3)	Montant pour information (4)
	DEPENSES	0,00	a 0,00	0,00	b 0,00	b 0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)	Restes à réaliser N-1 (2)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES	c 0,00	d 0,00

RESULTAT = (c+d) - (a+b) Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif	
---	--

(1) Détailler les articles conformément au plan de comptes utilisé ;

(2) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats ;

(3) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

IV - ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE
DETTE POUR FINANCER L'EMPRUNT D'UN AUTRE ORGANISME (1)

A2.8

REPARTITION PAR PRÊTEUR	Dettes en capital à l'origine (3)	Dettes en capital au 01/01/2014	Annuité à payer au cours de l'exercice	Dont	
				Intérêts (2)	Capital
TOTAL	190 000,00		7 157,60	5 116,47	5 226,13
<u>Auprès des organismes de droit privé</u>	190 000,00		7 157,60	5 116,47	5 226,13
CAISSE D'ÉPARGNE	60 000,00		7 157,60	1 931,47	5 226,13
Caisse d'épargne	130 000,00			3 185,00	
<u>Auprès des organismes de droit public</u>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<u>Dettes provenant d'émissions obligataires</u> (ex : émissions publiques ou privées)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des cas où une collectivité ou un établissement public accepte de prendre en charge l'emprunt au profit d'un autre organisme sans qu'il y ait pour autant transfert du contrat.

(2) Il s'agit des intérêts dus au titre de contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668 .

(3) La dette en capital à l'origine correspond à la part de dette prise en charge par la commune.

Commune de Prato di Giovellina - 20 - Budget Communal	BP	2014
---	----	------

IV - ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS - ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/2014	C1

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
TOTAL GENERAL (b+c+d+e+f+g+h+i+j+k)							

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR/INT/B/95/00102/C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

(2) Catégories : A, B ou C.

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante : les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

(4) Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT) : le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :

ETPT = Effectifs physiques * quotité de temps de travail * période d'activité dans l'année

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100%) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80% (quotité de travail = 80%) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80% (quotité de travail = 80%) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT (0,8 * 6/12).

(5) Par exemple : emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant, « emplois spécifiques » régis par l'article 139 ter de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 etc.

IV - ANNEXES

IV

AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS - ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/2014

C1

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/2014	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
Agent occupant un emploi non permanent (7)				0,00		
Agent polyvalent		TECH	0	0,00	A	A/autres CUI
TOTAL GENERAL				0,00		

(1) CATEGORIES: A, B et C.

(2) SECTEUR ADM : Administratif.

TECH : Technique.

URB : Urbanisme (dont aménagement urbain).

S : Social.

MS : Médico-social.

MT : Médico-technique.

SP : Sportif.

CULT : Culturel

ANIM : Animation.

PM : Police.

OTR : missions non rattachables à une filière.

(3) REMUNERATION : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

(4) CONTRAT : Motif du contrat (loi du 26 janvier 1984 modifiée) :

3-a° : article 3, 1ème alinéa : accroissement temporaire d'activité.

3-b : article 3, 2ème alinéa : accroissement saisonnier d'activité.

3-1 : remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible (maladie, maternité...).

3-2 : vacance temporaire d'un emploi.

3-3-1° : absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.

3-3-2° : emplois du niveau de la catégorie A lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient.

3-3-3° : emplois de secrétaire de mairie des communes de moins de 1 000 habitants et de secrétaire des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil.

3-3-4° : emplois à temps non complet des communes de moins de 1 000 habitants et des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil, lorsque la quotité de temps de travail est inférieure à 50 %.

3-3-5° : emplois des communes de moins de 2 000 habitants et des groupements de communes de moins de 10 000 habitants dont la création ou la suppression dépend de la décision d'une autorité qui s'impose à la collectivité ou à l'établissement en matière de création, de changement de périmètre ou de suppression d'un service public.

3-4 : article 21 de la loi n°2012-347 : contrat à durée indéterminée obligatoirement proposée à un agent contractuel.

38 : article 38 travailleurs handicapés catégorie C.

47 : article 47 recrutements directs sur emplois fonctionnels

110 : article 110 collaborateurs de groupes de cabinets.

110-1 : collaborateurs de groupes d'élus.

A : autres (préciser).

(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être labellisés "A/autres" et feront l'objet d'une précision (ex : "contrats aidés").

(6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3-1, 3-2, 3-3, 38 et 47 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984, ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement de l'article 21 de la loi n°2012-347.

(7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3, 110 et 110-1.

(8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.

IV - ANNEXES

IV

DECISIONS EN MATIERE DE TAUX DE CONTRIBUTIONS DIRECTES

D1

Libellés	Bases notifiées	Variation des bases / 2013 (%)	Taux appliqués par décision de l'assemblée délibérante (%)	Variation de taux / 2013 (%)	Produit voté par l'assemblée délibérante	Variation du produit / 2013 (%)
Taxe d'habitation	68 200,00	0,000	15,050	0,000	10 264,00	0,000
Taxe foncière sur les propriétés bâties	39 300,00	0,000	6,530	0,000	2 566,00	0,000
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	0,00	0,000	53,570	0,000	0,00	0,000
Cotisation foncière des entreprises	4 600,00	0,000	20,060	0,000	923,00	0,000
TOTAL	112 100,00	0,000			13 753,00	0,000

IV - ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D2

Présenté par le Maire,
 A PRATO-DI GIOVELLINA, le 28/04/2014
 Le Maire,

Nombre de membres en exercice : 7
 Nombre de membres présents : 7
 Nombre de suffrages exprimés : 7
 VOTES : Pour : 7
 Contre : 0
 Abstention : 0

Délibéré par le Conseil Municipal, réuni en session
 A PRATO-DI-GIOVELLINA, le 28/04/2014

Date de convocation : 22/04/2014

Les membres du Conseil Municipal,

COLOMBANI Raymond	
GRAZIANI Josette	
NASICA Joseph	
NASICA Pasquin	
NASICA Pierre	
ROLLES Paul-Marc	
SIMONI José	

Certifié exécutoire par le Maire, compte tenu de la transmission en préfecture, le, et de la publication le

A PRATO-DI-GIOVELLINA, le 28/04/2014

SOMMAIRE

I - Informations générales

p.2 A - Informations statistiques, fiscales et financières

p.3 B - Modalités de vote du budget

II - Présentation générale du budget

p.4 A1 - Vue d'ensemble - Sections

p.5 A2 - Vue d'ensemble - Section de fonctionnement - Chapitres

p.6 A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres

p.8 B1 - Balance générale du budget - Dépenses

p.9 B2 - Balance générale du budget - Recettes

III - Vote du budget

p.10 A1 - Section de fonctionnement - Détail des dépenses - Articles

p.12 A2 - Section de fonctionnement - Détail des recettes - Articles

p.14 B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses

p.16 B2 - Section d'investissement - Détail des recettes

p.17 B3 - Opération d'équipement - Détail des chapitres et articles

IV – ANNEXES

Jointes

Sans Objet

A - Eléments du bilan

A2.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie

A2.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette

A2.3 - Etat de la dette - Répartition par structure de taux

A2.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours

A2.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture

A2.6 - Etat de la dette - Remboursement anticipé d'un emprunt avec refinancement

A2.7 - Etat de la dette - Emprunts renégociés au cours de l'année N

p.18 A2.8 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme

A2.9 - Etat de la dette - Autres dettes

A3 - Méthodes utilisées pour les amortissements

A4 - Etat des provisions

A5 - Etalement des provisions

A6.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses

A6.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes

A7.2.1 - Etats de la répartition de la TEOM - Fonct.

A7.2.2 - Etats de la répartition de la TEOM - Invest.

A8 - Etat des charges transférées

A9 - Détail des opérations pour le compte de tiers

B - Engagements hors bilan

B1.1 - Etat des emprunts garantis par la commune ou l'établissement

B1.2 - Calcul du ratio d'endettement

B1.3 - Etat des contrats de crédit-bail

B1.4 - Etat des contrats de partenariat public-privé

B1.5 - Etat des autres engagements donnés

B1.6 - Etat des engagements reçus

B1.7 - Subventions versées dans le cadre du vote du budget

B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents

B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents

B3 - Emploi des recettes grevées d'une affectation spéciale

C - Autres éléments d'informations

p.19 C1 - Etat du personnel

C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier

C3.1 - Liste des organismes de regroupement auxquels adhère la commune ou l'établissement

C3.2 - Liste des établissements publics créés

C3.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe

C3.4 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe

D - Décisions en matière des taux de contributions directes - Arrêté et signatures

p.21 D1 - Décisions en matière de taux de contributions directes

p.22 D2 - Arrêté et signatures

(1) Ne sont pas produites les annexes qui ne concernent pas la collectivité, ni au titre de l'exercice, ni au titre du détail des comptes du bilan. Dans ce cas, cochez la case « sans objet » correspondante. (Ne pas produire d'état néant)